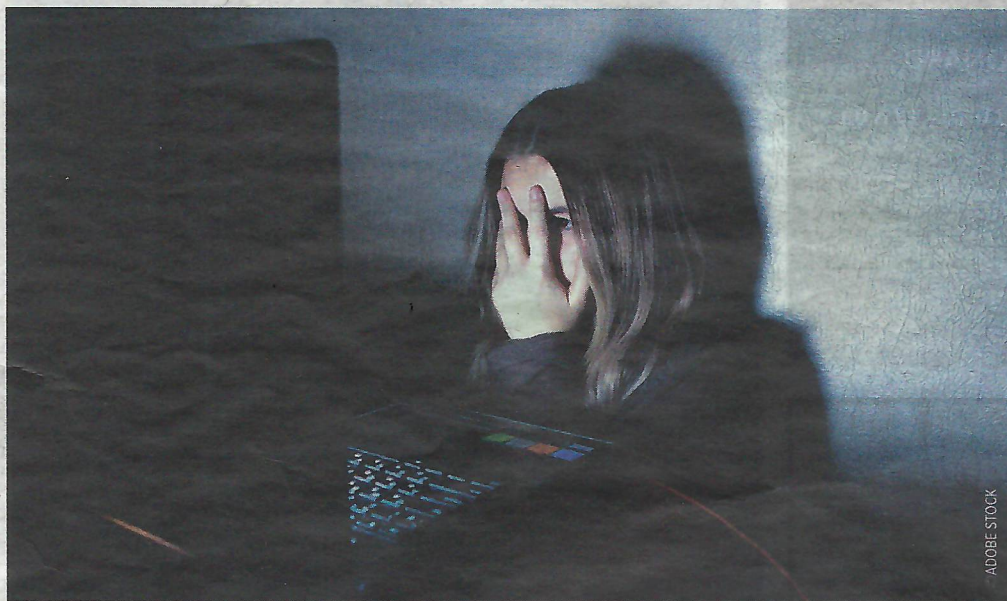


Les jeunes sont confrontés à des images pornographiques de plus en plus tôt. Au centre SIPE de Sierre, on conseille aux parents d'en parler ou de trouver des ressources pour le faire. Même si ce n'est jamais facile, il faut essayer car lever un tabou est toujours bénéfique. ► TEXTE: ISABELLE BAGNOUD LORETAN

Pornographie

Le dialogue est la meilleure prévention contre la pornographie



ner ceux qui ne les comprennent pas. «Ils sont souvent choqués mais aussi un peu excités et n'osent pas en parler à leurs parents alors ils se tournent vers leurs copains et c'est l'effet boule de neige...» explique-t-elle. «Il n'y a pas d'âge pour se poser des questions. Simplement la pornographie touche à l'intime, adultes et enfants sont souvent mal à l'aise pour en parler, par peur ou par pudeur. Mais il ne faudrait pas que l'accès à la pornographie soit la source principale d'éducation sexuelle!»

En classe, chez les plus grands, Fabienne Bitschnau essaie de démystifier ce que les jeunes ont vu, d'y porter un regard critique car si les jeunes savent qu'il s'agit la plupart du temps d'une fiction, ils ne connaissent généralement pas les dessous de l'industrie pornographique et les conditions de tournage.

«La plupart des enfants de 12 ans ont été confrontés à des images pornographiques.»



Fabienne Bitschnau
Spécialiste en santé sexuelle
au centre SIPE

Lever le tabou

Sur le bureau de Fabienne Bitschnau, le livre «Parlez du porno avant qu'Internet ne le fasse» et beaucoup de documentations utiles sur la question. «Les parents peuvent venir demander de l'aide sur le comment en parler, nous avons aussi une grande bibliographie sur notre site internet. Car si les parents n'arrivent pas à aborder la question frontalement, ils peuvent toujours laisser traîner des livres sur le sujet... Ils peuvent aussi en parler à leur pédiatre mais surtout ne pas en faire un tabou car le tabou nous renvoie à notre solitude et nos questions. Il est vraiment nécessaire d'ouvrir le dialogue pour qu'ils puissent plus facilement trouver leurs repères», conclut la spécialiste. ■

Mettre du matériel pornographique à la disposition des jeunes de moins de 16 ans est interdit et puni par le Code pénal suisse. Mais si cette règle fonctionne pour les bons vieux kiosques et les cinémas, sur internet on a vite fait de contourner la loi quand les contenus pornographiques représentent un tiers du trafic sur internet. Il suffit généralement de répondre en deux clics qu'on a plus que 16 ans. La motion Gugger qui a été d'abord adoptée par le Conseil national puis modifiée par le Conseil des Etats le 13 juin dernier a perdu de sa substance (lire encadré) et la responsabilité est finalement reportée en grande partie sur l'autorité parentale.

De plus en plus jeunes

Fabienne Bitschnau, spécialiste en santé sexuelle, est conseillère au centre SIPE de Sierre. Elle connaît bien le sujet et intervient aussi en classe dans les cours d'éducation sexuelle: «Le dialogue est la meilleure prévention que je connaisse», assure-t-elle. Pour la spécialiste, la plupart des enfants de 12 ans ont déjà été confrontés à des images pornographiques, souvent sans le vouloir, par le biais de pop-up lorsqu'ils sont en train de visionner des

films ou des jeux vidéo en streaming. Certains enfants ont déjà eu accès à la pornographie en 6H selon la spécialiste, ils ont entre 9 et 10 ans: «Ces cas sont encore isolés mais se généralisent dès le cycle. C'est pourquoi je crois qu'il faut anticiper et faire de la prévention dès que les enfants ont accès à internet au même titre qu'on le ferait pour de la violence, car la pornographie est violente pour les enfants, donc il faut en parler et si ce n'est pas possible, trouver des ressources pour le faire.» Fabienne Bitschnau est fâchée du peu de moyens politiques engagés pour protéger les plus jeunes car elle est convaincue des dégâts: «La pornographie est traumatisante pour les enfants et un abus de consommation dès la puberté peut nuire au développement sexuel des adolescents et entraîner dans certains cas des addictions ou des difficultés sexuelles dues à un appauvrissement de l'imaginaire sexuel (baisse de désir sexuel chez les jeunes couples, problèmes d'érection et d'éjaculation). Sans compter que la pornographie véhicule des stéréotypes de genre autant sexuels que physiques, des représentations dégradantes et violentes.»

Même si les images pornographiques n'ont pas le même effet sur tous, elles vont forcément question-

UNE MOTION QUI A PERDU DE SA SUBSTANCE

Le Code pénal punit de la prison ou de l'amende quiconque offre, montre ou rend accessible des contenus pornographiques à une personne de moins de 16 ans et cette règle s'applique aussi à internet. La motion de Niklaus-Samuel Gugger a voulu aller plus loin en obligeant les fournisseurs de services de télécommunication à bloquer l'accès aux fournisseurs diffusant du contenu pornographique au sens de l'art 197, al. 1 sans prendre les dispositions techniques nécessaires pour protéger les personnes de moins de 16 ans. La motion, qui a d'abord été adoptée par le Conseil national puis modifiée par le Conseil des Etats le 13 juin dernier, a perdu de sa substance et les fournisseurs doivent être désormais

tenus d'attirer l'attention des personnes investies de l'autorité parentale sur les possibilités techniques offertes par les appareils et les offres et de leur proposer des outils et des applications permettant de protéger efficacement les jeunes contre les contenus pornographiques. «Je suis déçu», explique Sidney Kamerzin, conseiller national qui soutenait la motion. «Il ne s'agissait pas d'un débat éthique mais de mesures de protection pour la jeunesse. Nous aurions voulu que les sites aient l'obligation de mettre un système de contrôle efficace et que ceux qui n'en ont pas soient interdits. Les jeunes sont exposés beaucoup trop jeunes à des images très dures.»

NETPLUS, FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET EXPLIQUE CE QUI EST POSSIBLE:

«Les techniques actuellement mises en place protègent les personnes qui ont activé le contrôle parental dans leur espace client. Les personnes connectées au réseau de leur foyer essayant d'accéder à des sites pornographiques ou violents sont redirigées vers une page leur informant que le site est inaccessible. Dans ce cadre, quelques millions

de sites sont répertoriés et ainsi bloqués. Parmi eux, il y a également des sites étrangers. Malgré ce nombre élevé, le contrôle parental n'est pas une solution miracle à 100%, mais il est un outil précieux pour accompagner l'utilisateur naviguant sur internet afin de bloquer l'accès à des sites explicites, comme ceux à caractère pornographique.»

EN SAVOIR PLUS

Des sites

www.sipe-vs.ch
www.ciao.ch Le site s'adresse aux jeunes de 11 à 20 ans.
www.jeunesetmedias.ch
Le site aide les parents et professionnels à accompagner les jeunes dans l'usage responsable des médias numériques.

Des livres

Charline Vermont, «Corps, amour, sexualité, les 120 questions que vos enfants vont vous poser», Editions Albin Michel
Anne de Labouret et Christophe Bustræen, «Parlez du porno à vos enfants avant qu'Internet ne le fasse», Editions Thierry Souccar